



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élus locaux

Question écrite n° 33110

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une proposition relative au statut de l'élu émise le 19 juin 2013 à l'unanimité de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, suite à une mission d'information. Il lui demande son avis sur la proposition n° 24 de consacrer les obligations déontologiques des élus locaux dans une charte des droits et des devoirs ayant valeur législative. Prévoir la lecture solennelle de cette charte à l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant et de l'exécutif des collectivités.

## Texte de la réponse

Le rapport de la mission de l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu préconise dans sa proposition n° 24 de consacrer les obligations déontologiques des élus locaux dans une charte des droits et devoirs qui serait lue à l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant et de l'exécutif des collectivités. Cette mesure a été reprise lors de l'examen en première lecture, dans les 2 chambres ainsi qu'en 2e lecture au Sénat, de la proposition de loi visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. Le Gouvernement confirme l'intérêt d'une charte de l'élu local rappelant les principes déontologiques élémentaires et manifestant l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33110

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7696

**Réponse publiée au JO le :** [23 septembre 2014](#), page 8085